

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Mai 2020

bulletin n° 2-2020

SOMMAIRE

Livres, revues...	p.2
Les rencontres « Jeunes en errance » 2020, version 2	p.3
Depuis les rencontres « Jeunes en errance » 2019	p.5
Organisation d'un accueil de jour en période de coronavirus	p.5
Un camping provisoire au temps du confinement	p.7
Hébergement et accompagnement des publics en situation de précarité et usagers de substances psychoactives	
Les enjeux de la sortie de crise du COVID 19	p.7

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr>

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

Analyse d'un discours sur le projet en CHRS

Laure Guinot. *Le Sociographe*, n° 69, mars 2020. p. 115-119

L'auteure est éducatrice spécialisée et chercheuse en science du langage. Elle compare ce qui est écrit dans la synthèse un entretien de positionnement, dans un point d'étape fait avec un usager d'un CHRS, texte rédigé par un travailleur social mais exprimé au « Je », et ce qu'écrit ce même usager de sa dynamique et des perspectives qu'il entrevoit pour lui dans le cadre d'un atelier d'écriture libre. Les écarts sont énormes ; le texte montre la différence radicale qui existe entre un discours conforme retranscrit de façon pseudo engageante et une expression plus sincère des affects écrite sans filtre normatif.

Cette constatation peut évidemment être largement et efficacement étendue à toutes les démarches dites de projets avec points d'étape formalisés.

Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec

Faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte via une association d'entraide

Rapport d'étude par Isabelle Lacroix (direction scientifique), chercheuse associée INJEP, CREVAJ-ENAP/Printemps-UVSQ/Paris-Saclay, Rosita Vargas Diaz, Isabelle-Ann Leclair-Mallette et Martin Goyette (CREVAJ-ENAP), Isabelle Frechon (Printemps-UVSQ/Paris-Saclay). INJEP, février 2020

Rapport : https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/02/rapport-2020-03-jeunes_places.pdf

Synthèse : https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/02/Synth%C3%A8se_jeunes_places.pdf

Un document très intéressant pour trois raisons. D'une part, il est toujours utile de savoir comment cela se passe ailleurs ; ici la comparaison France-Québec est riche de réflexions sur la place des associations d'usagers, sur leur statut public faisant reconnaissance ou pas, et en filigrane sur le fonctionnement de la protection de l'enfance et sur les sorties de celle-ci dans les deux pays. D'autre part, le rapport montre la différence qui existe entre ce que sont socialement, culturellement, dans leur grande majorité les mineurs protégés, ce que sont les associations et groupements qui disent les représenter, et ce que sont ceux et celles qui sont accompagnés par ces institutions. Le troisième intérêt découle du second en permettant d'objectiver cette réalité, pointée en France ces dernières années quand des ex-mineurs placés ont commencé à occuper l'espace médiatique et institutionnel en revendiquant de

parler au nom de tous à partir de leurs propres expériences érigées en évidences pour tous. Alors oui, des groupements et associations de mineurs anciennement placés permettent à leurs leaders de « s'en sortir » encore plus ; permettent à leurs adhérents de s'engager dans une construction collective ; permettent à des jeunes sortants qu'elles accompagnent de se construire collectivement avec d'autres. Mais ceci dans une réalité de sélection sociale, culturelle et comportementale qui fait que ceux les plus éloignés des schémas classiques de socialisation échappent à ces actions, et, plus grave, à la présentation qui est faite de leurs supposés besoins par des « pairs » ne connaissant pas leurs réalités..

LES RENCONTRES « JEUNES EN ERRANCE » 2020, VERSION 2

Synthèse après une réunion France-Belgique du mardi 5 mai, qui réunissait François Chobeaux (Réseau Jeunes en errance CEMEA), Nicolas Dekuyssche et Fanny Laurent (Forum – Bruxelles contre les inégalités).

Annulation du projet binational Octobre 2020

Nous avons un très beau projet binational, programmé à Bruxelles du 13 au 16 octobre 2020 ; nous avons décidé de l'annuler. Plusieurs raisons convergentes nous ont conduits à cette décision : l'incertitude sur une possible reprise d'activité du virus à l'automne, avec à la clé de nouveaux confinements ; l'incertitude sur l'ouverture des frontières ; l'incertitude sur la disponibilité des équipes pouvant se trouver en pleine reprise ; l'incertitude sur l'intelligence de réunir entre 120 et 300 personnes. Et comme nous devons prendre des engagements matériels et financiers (réservations de lits, de lieux, de matériel), et comme nous devons consacrer collectivement du temps à préparer un évènement complexe pouvant être improbable, nous avons dit non.

Un nécessaire plan B

Mais on ne pouvait pas rester à ne rien faire en attendant des jours meilleurs pour agir. Alors a émergé une idée : on tient, mais on déconcentre. La forme imaginée, à affiner :

- On identifie 3-4 lieux différents en France, et 1 en Belgique. Les participants potentiels se répartissent dans ces sites. Côté France, depuis, on pense à la Bretagne, à Auvergne-Rhône Alpes, au Sud-Ouest, au Nord ; côté Belgique à Bruxelles.

- On imagine 20-30 participants par lieu, qui se réunissent pour échanger ensemble sur 2 jours, les mêmes jours pour tous. Un point est fait entre tous les sites en fin de première journée de travail.
- Un « groupe de pilotage » franco-belge est chargé de la préparation puis de l'animation, le tout sous la responsabilité institutionnelle des CEMEA-France.
- Des thèmes de travail sont identifiés largement en amont, et peuvent déjà donner lieu à des mises à l'écrit récapitulatives. Certains étaient déjà identifiés pour le projet Bruxelles : insertion-formation-travail, hébergement-logement, prostitution-marché du sexe, homosexualité, MENA. D'autres peuvent sortir de nos observations et expériences liées aux confinements. Ces thèmes sont répartis entre les 4-5 lieux.
- L'objectif est que chaque lieu-rencontre produise des propositions de remédiation, après un nécessaire temps de partage de pratiques et de points de vue. Ces propositions, une fois ordonnées, compilées, rendues fluides à la lecture, ont vocation à être utilisées à divers niveaux : usage interne aux institutions, tutelles et partenaires, élus –décideurs du local à l'europpéen.

Donc une organisation à ficeler

Identifier qui est dans le groupe de pilotage : côté Belgique le Forum-Bruxelles, Abaka, et éventuellement, les autres partenaires du projet belge « Jeunes en errance ». Côté France se sont engagés Frédérique Stevenin (CHRS Le Lieu dit et MENA-Paris), Gaétan Dujardin (ANRS Insertion-Paris), Audrey Demonet (Hébergements et collectif Précarité-Clemon Ferrand), Caroline Petit (Insertions alternatives-Lannion), Béatrice Jeanvoine (Prévention spécialisée-Strasbourg). En attente propositions faites à Alain Perrin (SIAO-Tarbes), à l'équipe de rue santé-social de Toulouse, à l'accueil de jour-CCAS de Poitiers. Et il n'est pas interdit de se proposer ! Pilotage du pilotage par François Chobeaux.

Voir comment on lance le travail préparatoire dans nos réseaux.

Savoir qui se centre sur quelle question jusqu'à la production finale.

Répartir les questions dans les lieux

Identifier les lieux... et réserver salles et lits. Côté France les CEMEA s'en chargent en lien avec les équipes locales.

Fixer la date

DEPUIS LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2019

Les actes sont en cours de bouclage.

La proposition de faire vivre deux groupes de travail, groupes de partage de pratiques tient toujours :

- Comment aller vers les « invisibles » dans la rue, ceux qui ne se montrent pas comme SDF démonstratifs : les sortants d'ASE ou fugueurs, les jeunes déclassés, les mineurs étrangers discrets... Un premier texte de synthèse des échanges à Strasbourg, enrichi d'un travail fait à Lannion, existe. Qui veut le voir ?
- Comment s'appuyer sur des activités, des pratiques partagées, pour construire et renforcer le lien ? TAPAJ, atelier cuir, jardin coopératif, chantier forestier...

La démarche proposée : les équipes intéressées se signalent à françois.chobeaux@cemea.asso.fr, et des « groupes-internet » sont constitués.

UN ACCUEIL DE JOUR AU TEMPS DU CORONAVIRUS

L'information vient d'être diffusée par Itinérances, un accueil de jour parisien géré par l'association Aurore. Contact : Marie-Laurence Sassine, cheffe de service. 01 40 05 54 87. ml.sassine@aurora.asso.fr

MESURES EXCEPTIONNELLES

Au vu de l'Etat d'Urgence Sanitaire déclaré par le gouvernement, le fonctionnement d'Itinérances est « différent » jusqu'au 31 juillet 2020 inclus, sous réserve de nouvelles mesures sanitaires.

Nous sommes obligés de limiter le nombre de personnes en présence en même temps afin de vous protéger au « mieux ».

Matin (sur rendez-vous) : de 10h à 13h

Accueil : 5 personnes par heure : 10h, 11h et 12h.

Rdv socio-éducatifs : à prendre avec vos référents lors de votre rendez-vous ou par mails ou téléphone.

Douches : Pas de douche

Machine : 1 par matinée à 10h. Lavage à 60 degrés obligatoire avec pastille désinfectante en plus de la lessive habituelle.

Dortoir : 1 personne

Toute personne arrivant en avance ne sera pas reçue dans les locaux, elle devra attendre à l'extérieur ou revenir.

Après - midi (sur rendez-vous) : de 14h à 17h30

Accueil : 7 personnes seront accueillies par tranche de 45 minutes soit :

- 14h-14h45

- 14h45 - 15h30

- 15h30 - 16h15

- 16h15 - 17h

Douches : Pas de douche

Machine : 1 à 14h. Lavage à 60 degrés obligatoire avec pastille désinfectante en plus de la lessive habituelle.

Pas de permanence, pas de dortoir.

Toute personne arrivant en avance ne sera pas reçue dans les locaux, elle devra attendre à l'extérieur ou revenir.

Consignes sanitaires obligatoires pour chaque usager et équipe en présence.

1. Gel hydroalcoolique à l'entrée
2. Port du masque obligatoire (si vous n'en avez pas nous pouvons vous en fournir) pour les usagers et les professionnels
3. Gel hydroalcoolique + lavage des mains
4. Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale

Toute personne ne respectant pas ces règles ne sera pas accueillie dans les locaux.

Nous vous remercions de votre compréhension,
L'équipe,

UN CAMPING PROVISOIRE AU TEMPS DU CONFINEMENT

Information transmise par Daniele Cherifi, de mairie de La Rochelle. A partir de l'expérience partagée des campings de festivals... Contact : daniele.cherifi@ville.larochelle.fr

La ville a mis à disposition un des campings municipaux. Nous accueillons 21 personnes et 35 chiens environ.

Nous avons eu 15 grandes tentes avec matériel de camping offerts par Decathlon, plus des dons de particuliers. Le Toi ketatous (association locale de SDF et ex SDF) est présent avec une équipe de 6 bénévoles de 8h à 21h, un agent de sécurité assure la nuit de 20h à 8h du matin. Le 115 nous envoie des SDF avec chiens uniquement. Le Samu social nous livre les repas de midi et du soir. Le petit-déjeuner est offert par le Toi ketatous. Un médecin et une infirmière de l'hôpital passent deux à trois par semaine sur le site et à la demande si nécessaire. Le CAARUD passe aussi régulièrement. L'association nationale "Gamelles pleines" livre pour les chiens des croquettes, des laisses, des muselières, des gamelles, et organise sur site des consultations d'un vétérinaire pour les vacciner et les soigner.

Une librairie rochelaise nous a fait un don de 40 livres de poches.

HEBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN SITUATION DE PRECARITE ET USAGERS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES – LES ENJEUX DE LA SORTIE DE CRISE DU COVID 19

Note de Fédération Addiction et de la Fédération des Acteurs de la Solidarité destinée au ministère de la santé et au ministère de la cohésion des territoires. L'original est sur <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/05/Note-h%C3%A9bergement-Pr%C3%A9carit%C3%A9-Usagers-drogue-FAS-FA-VF.pdf>

La crise actuelle permet de rappeler avec force la situation des publics précaires et usagers de substances psychoactives. En effet, ils sont confinés bien au-delà de la crise sanitaire que nous traversons : dans la stigmatisation, dans la marginalisation, dans les difficultés et la précarité. Alors que ceux-ci sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé, ils

doivent donc bénéficier d'un accompagnement global dans la durée, qui doit pouvoir se vérifier en temps de crise mais ne pas se limiter aux circonstances exceptionnelles.

Les difficultés exacerbées durant cette période ont ainsi permis d'éprouver des solutions et des pratiques sur lesquelles les professionnels de nos secteurs travaillent depuis de nombreuses années¹ et dont nous soutenons l'efficacité et la pertinence. La coopération entre professionnels, la gestion des consommations et la réduction des risques, sont en effet autant de pratiques qui fonctionnent, et pour lesquelles nous proposons des apports théoriques, des outils et des espaces de rencontres entre acteurs de l'addictologie et de l'hébergement. Les professionnels de ces deux secteurs ont donc su s'adapter et se soutenir pour accompagner les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité et en situation de dépendance pendant cette crise sanitaire et sociale, et faire évoluer leurs réponses.

Il nous paraît maintenant essentiel de pérenniser et de renforcer les avancées notamment institutionnelles qu'aura permis cette crise :

- tant pour préparer la transition à mener dans les semaines qui viennent en organisant une sortie progressive et réfléchie des lieux d'hébergement mobilisés pendant la période de confinement
- que pour permettre d'accompagner au mieux et sur le long terme les personnes précaires en situation d'addiction.

Préparer la sortie de crise

Accompagner le déconfinement progressif pour les personnes actuellement dans des lieux d'hébergement temporaires.

La mobilisation des services de l'Etat, aux côtés des associations a permis l'ouverture de 11000 places d'hébergement majoritairement à l'hôtel, auxquelles s'ajoutent le maintien de 14 000 places du plan hivernal. Parmi les personnes hébergées et mises à l'abri, certaines sont des usagères de substances psychoactives. Il est primordial de garantir leur accès à un soutien adapté à leur situation, lorsque celles-ci seront réorientées. Pour cela, il est nécessaire :

- D'intégrer la question des addictions à l'évaluation sociale de chaque situation. Cela suppose de doter les travailleurs sociaux et/ ou les SIAO d'outils permettant le repérage et l'orientation des personnes en usage ;
- D'intégrer des structures ressources en addictologie aux plateformes d'évaluation et d'accompagnement social des ménages et des personnes isolées à l'hôtel ;

¹ https://WWW.federationsolidarite.org/images/stories/2_les_actions/sante/actualites/guide_complet-FNARS_FA.pdf

- De systématiser la proposition d'un suivi par des professionnels de l'addictologie lorsque nécessaire ou de faire le lien avec la structure d'hébergement d'aval. De renforcer et d'accélérer la mise en place du programme « un chez soi d'abord » dans un objectif d'accès au logement permettant un accompagnement pluridisciplinaire des personnes hébergées au-delà de la crise sanitaire ;
- De penser une offre d'hébergement adaptée aux personnes usagères en errance, notamment celles ayant des chiens, et de penser aux modalités spécifiques d'accompagnement des personnes étrangères et allophones étant confrontées à des problématiques spécifiques de santé mentale.

Diffuser et renforcer les bonnes pratiques issues du terrain pour faciliter la mise en œuvre et la pérennisation, dans chaque région, de dispositifs sanitaires pluridisciplinaires.

Le confinement a poussé les professionnels à renforcer la dynamique d'aller-vers les personnes tout en adoptant des précautions d'hygiène fortes. Ces schémas d'intervention doivent être stabilisés et solidifiés, pour qu'ils perdurent durant la période de transition qui suivra le confinement. Il sera donc nécessaire de capitaliser sur les pratiques développées par les acteurs de terrains² et de soutenir leur diffusion.

Cet aller-vers nécessite également de développer les actions de médiation en santé, de travail pair, ainsi que les structures de santé communautaire pour les publics dans l'hébergement et le logement accompagné. En effet, ces actions préexistantes qui se sont largement déployées durant cette crise ont fait la preuve de leur efficacité en termes d'accès aux soins et de mieux-être des personnes, autant de facteurs qui facilitent l'amélioration sanitaire, psychique et sociales des personnes, garantissant par voie de conséquence une amélioration de l'adoption des mesures barrières, une baisse du risque de contagion et donc une amélioration de la santé de tous.

Nous recommandons, par ailleurs, la pérennisation des équipes mobiles sanitaires départementales dans tous les territoires afin qu'elles puissent, en coopération avec tous les acteurs (de la veille sociale, du sanitaire, de l'hébergement, et de l'addictologie), aller vers les personnes les plus exclus dans leurs lieux de vie (hébergement, logement, squat, campements...) dans des objectifs d'accès au dépistage, et à un accompagnement aux soins.

Mettre en place une stratégie de dépistage généralisée et massive des personnes en situation de précarité et les usagers de substances psychoactives.

Les personnes en situation de précarité sont les plus éloignées du système de santé. Dans la stratégie de dépistage, il est indispensable de mobiliser ceux qui côtoient les

² https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/04/Note_appui-MARAUDES_Def.pdf

publics les plus vulnérables - professionnels et travailleurs pairs - afin de les sensibiliser et de faciliter l'accès à ces tests.

Cette stratégie doit pouvoir, pour être efficace, concerner tous les publics. Pour la large part de ces publics en situation de précarité qui présentent des conduites addictives, cette stratégie gagnera à s'appuyer sur l'expérience et la compétence des structures exerçant en addictologie en termes d'accompagnement de ces publics spécifiques. Identifiés comme ressources, les équipes des CSAPA et des CAARUD suivent et sont au contact de manière particulièrement privilégiée de ces publics ; ils ont par ailleurs une grande expérience en matière de dépistage viral (TROD VIH et VHC) et ont pour mission réglementaire de proposer des ressources à leur partenaire. Cette stratégie fondée sur l'implication large des acteurs supposera :

- De sensibiliser et mobiliser les professionnels et les travailleurs pairs sur les intérêts et enjeux du dépistage Covid-19 ;
- D'autoriser et de doter les équipes des moyens pour réaliser les tests ;
- De garantir le renforcement des actions "hors les murs" pour les personnes les plus éloignées du système de santé.

Pérenniser et consolider les bonnes pratiques et les mesures instaurées durant la crise :

Valoriser les bonnes pratiques et les hébergements adaptés.

Durant la crise, 30 000 places d'hébergement ont été créées pour les personnes à la rue. Cette solution temporaire répond en réalité à des besoins structurels indépendants des circonstances actuelles. Nous encourageons donc :

- La transformation et/ou la réorientation des places des centres d'hébergement spécialisés COVID-19 en dispositifs d'hébergement pérennes notamment ceux du type : Lits Halte Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) qui sont indispensables pour accompagner les personnes atteintes de pathologies chroniques et/ ou invalidantes ;
- Maintenir des lieux d'hébergements alternatifs et en cohérence avec le mode de vie des publics jeunes en errance et grands précaires pouvant être gérés par des acteurs du social ou du médico-social, comme l'a fait le dispositif Prodomo en Nouvelle Aquitaine pour héberger et accompagner les jeunes en errances avec animaux ;

Pérenniser l'institutionnalisation des mesures de réduction des risques dans les structures

Cette crise a mis en exergue la nécessité d'instaurer d'un plan d'ensemble de prévention et de réduction des risques au sein des structures d'hébergement, en collectif et individuel, d'accompagnement et d'appui sur la question sensible des consommations de produits. Ainsi, l'adoption de principes clairs en matière de réduction de risques portés

institutionnellement, via la note de recommandations DIHAL durant la crise a sécurisé les professionnels dans leurs pratiques et les structures dans les cadres collectifs à adopter, pour permettre d'organiser la gestion des consommations³. Cette mise en œuvre de la réduction des risques est une condition indispensable de l'accompagnement des personnes, en tenant compte de la réalité de leurs besoins, situations et envies ; elle doit pouvoir être maintenue. En parallèle de l'inscription de l'autorisation des consommations dans les règlements de fonctionnement, il est important d'accentuer encore l'accès aux différents accompagnements nécessaires, afin d'aider ceux qui le souhaiteront à réduire ou à arrêter sans les y contraindre. Nous demandons donc :

- L'adoption définitive des recommandations claires concernant la réduction des risques visant notamment à ne pas interdire ou contraindre les consommations mais à les autoriser, sécuriser et les accompagner, sur la base de celles diffusées durant la crise⁴ ;
- La diffusion et la poursuite de la déclinaison opérationnelle de ces recommandations via leur intégration dans les règlements de fonctionnement des structures ;
- Une communication accrue sur les ressources utiles en matière de soin et l'appui aux partenariats avec les structures spécialisées en addictologie afin de faciliter l'accès à un accompagnement et aux traitements de substitution (TSO) ;
- Le lancement d'un effort de renforcement des pratiques pour les professionnels agissant en hébergement, pour aller au bout de l'inclusion de la réduction des risques et sécuriser les équipes de manière stabilisée ;
- L'adoption définitive des modalités d'accès aux traitements nécessaires (notamment de substitution) telles qu'instaurées dans l'arrêté du 19 mars 2020 et du 1er avril 2020⁵.

Consolider et soutenir la transformation et les changements dans les pratiques professionnelles.

Si elles sont venues répondre à la crise sanitaire liée au COVID-19, les pratiques professionnelles développées depuis plusieurs semaines maintenant ne sont pas que des pratiques contextualisées. Il s'agit de pratiques adaptées, nées d'un travail historique lui-même issu d'une coopération intersectorielle, et que la crise est venue vérifier, institutionnaliser. Or la coopération entre acteurs ne peut se faire sans une connaissance

³ De nombreuses structures d'hébergement ayant autorisé les consommations d'alcool en leur sein constatent une baisse des violences dues à cette consommation et peuvent entamer un réel accompagnement par rapport à la dépendance des personnes. Ainsi ces changements de pratiques permettent de réellement changer les relations parfois difficiles entre les professionnels et les personnes accompagnées.

⁴ https://federationaddiction.fr/app/uploads/2020/04/FICHE-RECOMMANDATIONS-ADDICTIONS-SANTE-MENTALE_covid-19-0804520201.pdf

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041737443&categorieLien=id>

minimale des enjeux liées aux pratiques addictives et/ou à la précarité. Elle nécessite donc la mobilisation

De nombreuses structures d'hébergement ayant autorisé les consommations d'alcool en leur sein constatent une baisse des violences dûes à cette consommation et peuvent entamer un réel accompagnement par rapport à la dépendance des personnes. Ainsi ces changements de pratiques permettent de réellement changer les relations parfois difficiles entre les professionnels et les personnes accompagnées. mobilisation des ressources disponibles pour accompagner la montée en compétence de tous.

Dans ce sens, nous soutenons deux axes nécessaires :

- La mise en place d'une politique de renforcement des pratiques, via les formations croisées des équipes deux des secteurs qui seront amenées à rencontrer et accompagner ces publics, y compris hors les murs ;
- Le renforcement des dispositifs d'appui régional et de coopération entre acteurs pour accompagner les professionnels des structures d'hébergement incluant des dynamiques de coopération entre professionnels exerçant dans les secteurs de l'hébergement et de l'addictologie.

-

Florent Guéguen, Directeur Général de la Fédération des acteurs de la solidarité

Nathalie Latour, Déléguée Générale de la Fédération Addiction